

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 février 2023

Délibération CA_20230209_004

Affectation du résultat

VOTE : adopté à l'unanimité

2 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

CConsidérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M61 ;

Vu la délibération en date du 9 février 2023 approuvant le compte de gestion 2022 ;

Vu la délibération en date du 9 février 2023 approuvant le compte administratif 2022 ;

DECIDE :

Article unique. Le résultat de la section de fonctionnement et d'investissement du budget principal 2022 est affecté comme suit :

Résultat de clôture de l'exercice 2022 en fonctionnement	1 359 972,67 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 en investissement	179 195,95 €
Reste à réaliser	- 80 000 €
Report à nouveau créditeur (excédent d'investissement reporté)	99 195,95 €

FLEURET Marc